



Comment est calculé une indemnité de logement

Par **jacqs**, le **16/02/2008** à **12:41**

Bonjour, après le divorce j'ai laissé à mon ex le logement qu'elle occupe depuis 8 ans, cette maison était sans remboursement

quelle sera ma part de partage si on la vend et, si je peux demander une occupation de logement en plus de ma part
comment est calculé cette indemnité de loyer

merci

Par **noossa**, le **26/02/2008** à **17:08**

Bonjour,

Je me permets de répondre à votre question, voilà, si le bien que vous disposez avec votre EX lui a été attribué à titre gratuit, j'ai peur que vous ne puissiez rien demander en contribution de loyer, si au contraire suite à une procédure de divorce elle a eu le logement commun à titre gratuit juste pour la période de divorce dans ces cas-là, à partir de la date du prononcé du divorce jusqu'à ce jour elle vous doit une moitié de loyer qui sera évaluée par 2 ou 3 agences immobilières.

De plus pour votre part de la maison, tout dépend de votre contrat de mariage, mais une chose importante munissez-vous de toutes vos pièces prouvant vos propres deniers, donations ou

autres ...

ce n'est pas a titre juridiques que je vous donne mon point de vue sur votre inquietude mais seulement que l'on traverse ce parcours actuellement mon compagnon et moi meme.
Le combat est très long...

Un très bon Courage...